

Procédure de proximité report d'audience

Par DANIEL51, le 03/07/2013 à 16:53

Bonjour, J'ai saisi le tribunal de proximite pour non restitution de depot de garantie.L audience a éte reportée déjà deux fois car l'avocat de la partie adverse m'avait envoyé ses conclusionS la veille dans la soirée

Demain je repasse pour une troisième fois et il ne m'a toujours pas envoyé ses conclusions J'ai envoyé les miennes il ya 15 jours, je crois qu'il s'amuse à me faire revenir (500 KM allee retour)

La dernière fois j'ai demande à ce que I audience ait lieu et que ses pièces soient écartées mais le juge a opté pour un nouveau renvoi il peut me fair revenir combien de fois si l'avocat s'osbtine à ne pas communiquer les nouvelles pièces à temps merci à vous de votre réponse